

DÉLIBÉRATION n° 2025-07-05-8

Le conseil d'administration, en sa séance du 05/07/2025,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11 et D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan des actions menées durant l'année 2024 et reconduction 2025

Le conseil d'administration approuve, au titre de l'exercice 2024, le bilan des actions conduites par l'IEP dont le financement est issu des recettes de la CVEC et leur reconduction pour l'année suivante, telles que présentées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 24

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 24 voix POUR, voix 0 CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/07/2025

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 22/07/2025

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 | 04 65 04 70 00 | sciencespo.aix@sciencespo-aix.fr | www.sciencespo-aix.fr

Gestion de la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC) Bilan 2024

La loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 a institué une nouvelle contribution obligatoire, la Cotisation Vie Etudiante et de Campus (CVEC), qui remplace la cotisation de sécurité sociale. Son montant est forfaitaire (103€ au titre de 2023-24).

Cette création avait 5 objectifs principaux :

- Rénovation de la politique de prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants ;
- Renforcement de l'accompagnement social des étudiants ;
- Développement de la pratique sportive des étudiants ;
- Diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les ESR ;
- Amélioration de l'accueil des étudiants.

Au titre de l'exercice 2024, Sciences Po Aix a perçu une recette de 108 055 €.

Les dépenses inscrites dans le cadre de la dotation CVEC sont fléchées dans le budget de l'établissement, elles sont essentiellement gérées par la Direction des Relations Extérieures et de la Vie Etudiante (DREVE).

Les grandes lignes des actions menées ces dernières années n'ont pas tellement varié, compte tenu du montant des recettes CVEC et de sa taille Sciences Po Aix n'a malheureusement pas la possibilité de couvrir tous les champs ouverts par la réglementation.

Les domaines de la santé, de la culture et du soutien aux projets étudiants sont les trois axes retenus par notre établissement.

Les actions sont déclinées par thématique.

Santé : accès aux soins et prévention

Depuis 2018, sur la partie « prévention », l'**intervention d'une sophrologue** au sein des locaux a été proposée à l'ensemble des étudiants. En groupe ou individuellement ceux-ci peuvent bénéficier des prestations et conseils d'une professionnelle.

Ce dispositif est très apprécié, l'ensemble des créneaux sont remplis chaque année, les étudiants apprécient grandement le bénéfice de ces séances.

Ce dispositif a vocation à être pérennisé dans les années à venir. La dépense 2024 est de 8 890€.

Les actions liées à l'accès aux soins sur la partie santé mentale, se sont matérialisées par **la présence d'une psychologue** par demi-journée, dans les locaux.

Dans une démarche d'un premier diagnostic (mais pas d'un traitement de fond), les étudiants sont satisfaits du professionnalisme et de la possibilité d'avoir accès rapidement à une psychologue.

Comme pour la sophrologie, les actions menées sur cet aspect de santé mentale semblent devoir être maintenues dans les années à venir au sein de l'établissement. Le coût sur l'année 2024 est de 18 250 €.

L'accompagnement social des étudiants

Chaque année, l'établissement vient en aide aux étudiants en précarité sociale ou rencontrant des difficultés ponctuelles. Une partie du fonds dédié à ce soutien est alimentée par la CVEC.

Grace au dispositif du FSDIE social, Sciences Po Aix a été en capacité d'apporter une aide financière aux étudiants pour un montant de 18 487 euros.

Diversification des projets et événements artistiques et culturels

L'établissement a une politique culturelle depuis de nombreuses années.

Outre les aides apportés aux projets associatifs étudiants (42 associations étudiantes à Sciences Po Aix) l'engagement institutionnel se traduit par la tenue chaque année d'une saison culturelle avec la présence d'un artiste en résidence. Les actions proposées sont une déclinaison de la compétence artistique retenue (photographie, écriture, danse ...).

Ces actions se traduisent par un travail en groupe sur une temporalité « longue » (octobre à juin) et des événements dans des lieux culturels partenaires de Sciences Po Aix.

L'ensemble des prestations est accessible gratuitement pour les étudiants bénéficiaires.

En 2023-24 des ateliers ont été animés par Jacques FERRANDEZ (auteur de bandes dessinées) avec des étudiants et des personnels de l'Institut. L'établissement y a consacré 2 357 €.

Enfin l'établissement finance chaque année de nombreux projets étudiants grâce au volet asso du FSDIE. En 2024, 42 300 euros ont été versés aux associations au titre de 24 projets présentés en commission.

Dispositif des tuteurs : contrats étudiants

Sciences Po Aix emploie chaque année un certain nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement, qui viennent apporter une aide précieuse aux services de l'établissement. Parmi eux quatre étudiants se voient confier des missions s'inscrivant dans le cadre réglementaire des actions financées par la CVEC, et plus particulièrement au sein du Pôle Relations Internationales, du Pôle Insertion Professionnelle ou encore au sein de la Vie Etudiante. Ces quatre contrats étudiants, d'un volume mensuel de 20 heures chacun, effectuent des missions d'accompagnement des étudiants et associations dans leurs différentes démarches associatives, sociales ou encore de recherche d'emplois et de stages. Le montant global annuel du coût du dispositif des tuteurs s'inscrivant dans le financement de la CVEC s'élève à 14 486 euros.

Synthèse

<i>Type de dépenses</i>	<i>Montants 2024</i>
SOPHROLOGUE	8 890 €
PSYCHOLOGUE	18 250 €
SANTE (visites médicales)	1 269 €
SOUTIEN ASSOCIATIF	42 300 €
SOUTIEN SOCIAL	18 487 €
ACCUEIL ETUDIANTS	14 891 €
CULTURE	2 356 €
TOTAL DEPENSES	106 443€
RECETTES	108 055 €
<i>RELIQUAT</i>	<i>1612 €</i>

Répartition CVEC 2024

